



**CCAS DE  
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**

**ACTES**

Séance :	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Christine BURKHARDT – Vice-Présidente, à la suite de la convocation faite par cette dernière le 21 octobre 2025.
Présents :	Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Président, Christine BURKHARDT – Vice-Présidente, Martine SIRET, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Hélène DAVIET, Daniel VAILLANT, Hélène TRONCIN-CHENET et Jean-Jacques LABUSSIERE.
Excusés :	Monsieur Thierry MICHAUD qui a donné pouvoir à Madame Christine BURKHARDT Madame Marie VILLATTE Madame Sylvie THEVENIOT qui a donné pouvoir à Madame Hélène DAVIET Madame Martine BUSSERON Madame Anne DESCHAMPS Monsieur Franck PETIT-JEAN
Absents :	Monsieur Olivier MARIE Madame Isabelle GIRAUD
Quorum :	Neuf administrateurs présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée, lesquels sont au nombre de dix-sept.
Secrétaire :	Muriel DESHAYES

**ACTES COMMUNICABLES**

Acte :	<b>Délibération n° 01 du 28 octobre 2025 (20251028_1DB01) : Personnel – Couverture des risques « Santé » et « Prévoyance » des agents</b>
Objet :	<b>1.3 Conventions de mandat</b>

Considérant que les collectivités ont l'obligation, à compter du 01 janvier 2026, de participer financièrement à la couverture santé et prévoyance de leurs personnels et considérant la pertinence des offres recueillies par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale l'Allier (CDG 03), tant en termes de garanties que de cotisation, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, sur avis favorable du Comité Social Territorial (CST) lors de sa réunion du 14 octobre 2025, de souscrire aux propositions de Conventions de participation du CDG 03 afin de proposer aux personnels de bénéficier de ces contrats collectifs et de décider par ailleurs que les adhésions individuelles correspondantes feront l'objet d'une participation mensuelle de la collectivité de 15,00 € pour la garantie « Santé » et 10,00 € pour la garantie « Prévoyance ».

Acte :	<b>Délibération n° 02 du 28 octobre 2025 (20251028_2DB02) : Personnel – Recrutement d'agent(s) non-titulaire(s)</b>
Objet :	<b>4.2 Personnel contractuel</b>

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment son article 3-1, et considérant qu'il importe de recruter le personnel nécessaire pour permettre le fonctionnement du service d'aides à domicile compte-tenu d'une augmentation temporaire d'activité, le Conseil d'Administration unanime autorise le recrutement d'un agent non titulaire à temps non complet (24h00 hebdomadaires) appelé à exercer les fonctions d'Aide à domicile pour une durée maximum de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Acte :	<b>Délibération n° 03 du 28 octobre 2025 (20251028_2DB03) :</b> <b>Finances – Décision modificative n° 1 du Budget général</b>
Objet :	<b>7.1 Décisions budgétaires</b>

A l'unanimité, le Conseil d'Administration adopte la décision modificative n° 1 du Budget général qui s'équilibre à 0,00 € en section d'investissement et 22.500,00 € en section de fonctionnement.

Acte :	<b>Délibération n° 04 du 28 octobre 2025 (20251028_2DB04) :</b> <b>Finances – Décision modificative n° 2 du Budget annexe « Aide à domicile »</b>
Objet :	<b>7.1 Décisions budgétaires</b>

A l'unanimité, le Conseil d'Administration adopte la décision modificative n° 2 du Budget annexe « Aide à domicile » qui s'équilibre à - 2.015,00 € en section d'investissement et 50.429,00 € en section de fonctionnement.

Acte :	<b>Délibération n° 05 du 28 octobre 2025 (20251028_2DB05) :</b> <b>Finances – Débat d'orientations budgétaires 2026</b>
Objet :	<b>7.1 Décisions budgétaires</b>

Vu les dispositions obligeant le Service d'aides à domicile du Centre Communal d'Action Sociale de transmettre à l'autorité de tarification ses propositions budgétaires au plus tard le 31 octobre de l'année qui précède celle à laquelle elles se rapportent et vu, par ailleurs, l'obligation applicable aux établissements publics des Communes de plus de 3.500 habitants de tenue d'un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci, le Conseil d'Administration prend acte de l'exposé de Madame Christine BURKHARDT sur les prévisions financières du Service pour l'année 2026 et sur les propositions tarifaires correspondantes.

#### **ACTES NON-COMMUNICABLES**

Le(s) dossier(s) correspondant(s) contenant des informations couvertes par les dispositions de l'article L.133-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il(s) est(sont) consultable(s) au siège de l'Etablissement pendant les horaires d'ouverture et seront examinés en séance.

Acte :	<b>Délibération n° 06 du 28 octobre 2025 (20251028_2DB06) :</b> <b>Aide sociale – Attribution de Secours exceptionnels</b>
Objet :	<b>8.2 Aide sociale</b>

Le Conseil d'Administration unanime statue sur huit demandes de secours exceptionnel.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 31 octobre 2025  
en application des dispositions de l'article L.2121-12  
du Code Général des Collectivités Territoriales

La Vice-Présidente

Christine BURKHARDT

